

Etudes de MJ

Première année

Bienvenue à vous dans cette première année d'enseignement des MJ ou Métiers de la Justice.

A terme l'obtention de ce diplôme vous permettra d'exercer le métier d'Avocat.

A noter que ce diplôme est le premier pas à effectuer pour se spécialiser en tant que Juge de la Stéréopole.

Bonne chance à tous

Pour commencer à en apprendre sur les lois de l'ensemble des codes rendez-vous au Tribunal.

Pensez à consulter régulièrement le Code C de la loi Stéréopolienne

<http://www.stereopoly.com/jeu/articlesdeloi.php?code=C>

Plus précisément la loi n° 46 sur les **RESPONSABILITES ET DEVOIRS DES AVOCATS**.

L'Avocat et ses missions :

L'Avocat doit **conseiller et défendre** la position de son client lors d'un procès.

Pour ce faire l'Avocat doit **impérativement** appuyer son argumentation sur des **preuves claires**.

L'avocat doit en toute circonstance **demeurer proche** de son client par l'échange de messages privés pour l'avertir **régulièrement de ses intentions** et conserver une trace de leurs échanges en cas de besoin.

Faire une capture d'écran

La capture d'écran est essentielle car elle permet de récupérer les preuves nécessaires au procès, conserver une trace du procès et ou des échanges avec son client si-besoin.

Le forum explique bien les méthodes d'une capture d'écran à cette adresse

<http://forum.stereopoly.com/viewtopic.php?f=174&t=22744>